

COUPE DE FRANCE SENIOR

Les coupes de France Masculine et Féminine sont gérées par la FFVB en consultation avec la LNV lorsque les clubs de celle-ci entrent en compétition.

Elles se déroulent avec la participation des clubs Fédéraux Seniors sur inscription libre (Une équipe par sexe et par groupement sportif).

La date limite d'engagement libre et gratuite est fixée au :

Coupe de France Masculine :

31 AOUT 2001 50 équipes engagées.

Coupe de France Féminine :

15 SEPTEMBRE 2001 23 équipes engagées.

a) Calendriers

Coupe de France Masculine :

Dimanche 30 Septembre 2001	⇒ 22 (N2/N3) et 2 Exempts (N2/N3)
Samedi 20 Octobre 2001	⇒ 13 qualifiés (N2/N3) + 5 (N1) + 8 (PROB)
Samedi 03 Novembre 2001	⇒ 13 qualifiés précédents + 7 (PROA)
Mercredi 28 Novembre 2001	⇒ 10 qualifiés précédents + 6 PROA (1/8 Finales)
Mercredi 30 Janvier 2002	⇒ 8 qualifiés précédents (1/4 Finales)
Mercredi 27 Février 2002	⇒ 4 qualifiés précédents (1/2 Finales)
Samedi 30 Mars 2002	⇒ 2 qualifiés précédents (Finale)

Coupe de France Féminine :

Samedi 20 Octobre 2001	⇒ 6 (N2/N3) et 2 Exempts N1 et 3 Exempts N2
Samedi 17 novembre 2001 <u>ou</u>	⇒ 8 qualifiés (N2/N3) + 8 (PROA) <u>ENTRE FFVB</u>
Mercredi 21 novembre 2001	⇒ <u>AVEC LNV</u>
Mercredi 12 décembre 2001	⇒ 8 qualifiés précédents
Mercredi 30 Janvier 2002	⇒ 4 qualifiés précédents + 4 PROA (1/4 Finales)
Mercredi 27 Février 2002	⇒ 4 qualifiés précédents (1/2 Finales)
Samedi 30 Mars 2002	⇒ 2 qualifiés précédents (Finale)

b) Formule sportive

Match simple en 3 sets gagnants avec élimination directe.

c) Tirage au sort

Pour tous les tours entre les clubs FFVB ainsi qu'à l'entrée des 8 PROB (20/10/2001) en Masculin, le tirage au sort tiendra compte de la situation géographique (4 ou 5 chapeaux).

Le club recevant sera celui issu de la plus petite division. Le club le premier tiré recevra s'il s'agit de deux clubs issu de la même division

.../...

A partir des tours suivants (03/11/2001 en Masculin, 17/11 ou 21/11 2001 en Féminin), le tirage au sort est intégrale. TOUTEFOIS :

- ① Le club recevant sera celui issu de la plus petite division entre 2 clubs FFVB
- ② Le club recevant sera celui issu de la plus petite division à condition qu'il existe une division d'écart intermédiaire si au moins un des deux clubs participants est un club LNV.
(En Masculin :Clubs N3, N2 et N1 avec PRO A, Clubs N3 et N2 avec PROB)
(En Féminin :Clubs N3 et N2 avec PRO A)
- ③ Le club le premier tiré recevra s'il s'agit de deux clubs issu de la même division ou avec qu'un niveau d'écart si au moins un des deux clubs participants est un club LNV.
(En Masculin :Clubs PRO B avec PRO A, Clubs N1 avec PROB)
(En Féminin :Clubs N1 avec PRO A)

Le classement annuel des clubs sera pris en compte pour les éventuels exempts.

d) Horaires des rencontres

Les rencontres sont fixées au dimanche et jours fériés à 15h00 et au mercredi et samedi à 20H00.

e) Ballons

Le nombre de ballons réglementaires obligatoires est de **3 ballons** lors de toutes les rencontres sauf les rencontres opposant un club de N3 avec un autre club fédéral.

La marque du ballon sera :

- ① Celle du club visiteur lors d'une rencontre entre clubs fédéraux.
- ② MOLTEN si le club recevant est de PRO B masculine.
- ③ MIKASA si le club recevant est de PRO A féminine ou masculine.
- ④ MOLTEN lors des finales

f) Ramasseurs de balles

Lors de rencontres à 3 ballons, 4 ramasseurs de balles sont obligatoires.

g) Juges de lignes

Lors de rencontres entre 2 clubs LNV, 2 juges de lignes seront désignés

h) Arbitres

Pour toutes les rencontres, 2 arbitres seront désignés par la CCA. Ces 2 arbitres seront domiciliés à moins de 100 km (même Ligue ou Ligue voisine) du lieu de la rencontre pour tous les tours jusqu'à l'entrée des 8 PROB (20/10/ 2001) en Masculin et de l'entrée des 7 PROA les moins bien classés à l'issue de la saison 2000/2001 (21/11/2001).

i) **Modalités financières**

Les frais de déplacement des clubs jusqu'au lieu de la rencontre sont à leur charge.

Pour toutes les rencontres le club recevant prendra à sa charge :

- ① Les indemnités d'arbitrage à hauteur du club recevant.
- ② Les frais de déplacement des arbitres suivant le barème en vigueur du club recevant.
- ③ Les indemnités des juges de lignes suivant le barème LNV
- ④ Une indemnité forfaitaire de :
 - 225 €(1476 F) par un club fédéral à un club fédéral si celui-ci est domicilié à plus de 200 km du lieu de la rencontre.
 - 225 €(1476 F) par un club fédéral à un club LNV si celui-ci est domicilié à plus de 50 km du lieu de la rencontre
 - 450 €(2952 F) par un club LNV à un autre club LNV si celui-ci est domicilié à plus de 50 km du lieu de la rencontre.

Cette indemnité forfaitaire couvrira une partie des frais de restauration et d'hébergement du club visiteur. Le club recevant s'engage, à la demande du club visiteur, de lui trouver un lieu de restauration et d'hébergement.

j) **Résultats**

Les résultats devront être communiqués sur Minitel (3615 VOLLEY) dès la fin des matches.

Les feuilles de match devront parvenir à la FFVB sous 48 heures.

k) **Qualifications Coupes d'Europe**

Les 2 vainqueurs des 2 Coupes de France seront qualifiés pour les différentes Coupes CEV en fonction des places réservées pour la France.